

Montreuil, le 9 février 2026

Il est urgent d'augmenter les salaires dans le commerce et les services !

Alors que le SMIC n'a été revalorisé que de 1,18 %, cette hausse limitée a une nouvelle fois suffi à provoquer un tassement des grilles salariales dans nos 48 branches du commerce et des services. Une partie significative de ces grilles se retrouve désormais rattrapée par le SMIC, remettant en cause toute reconnaissance de la qualification, de l'ancienneté et des responsabilités professionnelles.

Cette situation n'est pas corrigée au niveau des entreprises : les négociations annuelles obligatoires (NAO) aboutissent trop souvent à des augmentations insignifiantes, lorsqu'elles ne s'annoncent pas d'ores et déjà comme telles. Vous trouverez en annexe un document récapitulatif des branches dont les minima conventionnels sont inférieurs au nouveau SMIC ou directement rattrapés par celui-ci.

Dans un contexte de nivellement par le bas des salaires, de forte dégradation du pouvoir d'achat et de précarisation accrue des travailleurs, notre fédération a lancé une enquête salariale afin de mettre en lumière le caractère indécent et insuffisant des rémunérations dans nos secteurs.

À l'issue de l'analyse des milliers de questionnaires recueillis, notre fédération organisera une conférence de presse le 18 février à 10 heures, dans la salle de presse de la CGT.

Cette conférence aura pour objectif de dénoncer des politiques salariales toujours plus régressives et de montrer que, dans nos secteurs, de nombreux salariés ne vivent plus de leur travail, mais survivent malgré un emploi.



Aller plus loin...

Consultez notre site internet sur www.commercecgt.fr ou scannez le QR code ci-dessous :



Proposition de loi

Consultez notre projet de loi en scannant le QR code ci-dessous :



Contact presse

Amar Lagha
Secrétaire général
Tél : 01 55 82 76 79